



## Commande publique

*Ula*

### Décision n° 2024-395

**Objet :** Avenant n°1 au Marché public de travaux de ravalement de la façade ouest de l'ancienne mairie de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2194-3 et R 2194-5,

Vu la décision n° 2023-193 en date du 04 juillet 2023 actant de l'attribution et de la signature du marché public de travaux de ravalement de la façade ouest de l'ancienne mairie de la ville de Sceaux avec la société LEFEVRE SAS pour un montant total des prestations à prix forfaitaire de 99 705,48€ HT,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché et de son exécution jusqu'au 31 mars 2025 d'une part et d'apporter des modifications rendues nécessaire par des circonstances imprévues que l'acheteur ne pouvait prévoir dans le marché initial d'autre part,

Considérant la nécessité d'augmenter en conséquence le montant total du marché de 31 139,98€ HT,

Considérant que l'augmentation du prix n'excède pas le seuil de 50 % du montant du contrat,

DÉCIDE de signer un avenant n°1 au marché de travaux de ravalement de la façade ouest de l'ancienne mairie de la ville de Sceaux, avec la société LEFEVRE SAS,

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 20 décembre 2024



*Philippe Laurent*  
Philippe LAURENT